L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 11 AOUT 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 11 AOUT.

VENTE A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'encan St-Charles—magasins et demeure, en briques et à étage, dans la rue St-Ferdinand, près Peters.—Un sacrifice.

Par D. R. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette—ceremelle.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale. —Argenterie.

Par O. Vallson, aux Nos 91 et 93 rue des Magasins—Huile d'Olive.

Cercueils—Voir l'annonce d'encan de D. R. Morphy & son.

Une nouvelle Charte de Ville.

Nous publions aujourd'hui la résolution par laquelle la Législature a décidé qu'un comité composé de trois sénateurs et de cinq représentants serait chargé d'examiner la question de savoir si une nouvelle Charte est nécessaire pour la ville de la Nouvelle-Orléans et de faire au sujet de cette Charte les recommandations que le comité jugera nécessaires. La résolution ajoute que le comité devra siéger pendant l'ajournement et qu'il devra faire son rapport dans les cinq premiers jours de la session.

Les membres du comité ont du être désignés par les présidents des deux Chambres, ainsi que la loi le prescrivait, mais nous n'avons pas entendu dire que le comité se soit mis à l'œuvre jusqu'à présent.

Il n'était pas assurément nécessaire que le comité siégeât pendant toute la période de temps s'étendant d'une session à l'autre, mais il nous semble qu'il eût été bon qu'il s'organisât et qu'il prît des mesures pour se procurer en temps utile tous les documents de nature à faciliter son travail pour la présentation d'une nouvelle Charte.

Que la Charte actuelle doive être refaite ou modifiée, cela ne fait de doute pour personne. L'expérience qui a été faite, depuis quelques années, du système actuel dit des bureaux, a été trop défavorable pour qu'on puisse songer à la prolonger. Cela ne veut pas dire qu'il faille revenir purement et simplement à l'ancien système d'un double conseil d'aldermen et d'assistants aldermen avec un maire, un contrôleur et un commissaire des rues élus par le suffrage universel.

Les vices et les abus qui avaient fait renoncer à cet ancien système, ne sont pas encore oubliés et ce n'est pas au moment où les autres grandes villes américaines paraissent l'abandonner pour essayer le système des bureaux, qu'il faut proposer à la Nouvelle-Orléans d'y revenir. Mais ces deux systèmes ne sont pas les seuls qui puissent être appliqués à l'administration des grandes villes. et la mission du comité est précisément de rechercher parmi les différentes méthodes de gouvernement employées, celle qui peut le mieux convenir à notre ville. A cet effet, le comité devrait faire venir d'Europe tous les documents propres à le mettre au courant des méthodes d'administration suivies dans les principales grandes villes de l'Ancien Continent.

Les règles qui doivent s'appliquer au gouvernement des villes doivent être celles qui conviennent à toute espèce de gouvernement, savoir : division et limitation des pouvoirs, exécutif et législatif, hiérarchie, subordination et responsabilité dans le pouvoir exécutif, et garanties contre l'abus du pouvoir législatif.

Il y a une anomalie singulière dans les institutions américaines, c'est que tandis que dans le gouvernement fédéral, les chefs des divers départements exécutifs sont nommés par le Président, dans les gouvernements d'Etat, le secrétaire d'Etat, l'avocat-général, l'auditeur, &c., sont élus directement par le peuple comme le gouverneur, ce qui fait que n'étant pas ses subordonnés, ils peuvent se trouver en conflit avec lui.

La même anomalie se retrouve dans les administrations municipales, aussi bien dans le système des deux conseils que dans le système des bureaux. Sous notre charte actuelle, il y a sept chefs exécutifs au lieu d'un et bien que la réunion des administrateurs ait le droit de tout décider, il a été démontré par la pratique du système qu'en fait, chaque administrateur est à peu près maître absolu dans son département.

Nous ne voulons pas traiter à fond la question aujourd'hui, notre but étant simplement d'appeler l'attention du comité sur la nécessité de ne pas attendre au dernier moment pour s'occuper de cette grave affaire de la charte.

Mais nous avons cru devoir faire ressortir en passant, la différence qui existe dans la constitution du pouvoir exécutif fédéral et celle des pouvoir exécutifs d'Etat et municipaux. Il est clair que la raison de cette différence a été la crainte qu'ont eue les Américains de concentrer trop de pouvoirs dans une seule main et de donner un patronage trop étendu à un seul homme. Avec le système de rotation dans les emplois après chaque élection, cette crainte n'était pas sans quelque fondement. Mais si ce système de rotation est aboli comme il doit l'être, il n'y aura pas lieu de se préoccuper outre mesure de la concentration du pouvoir exécutif dans les mains d'un seul homme, gouverneur ou maire; surtout si des conditions sont imposées qui garantissent que ces fonctions ne seront le lot d'un incapable ni d'un malhonnête homme.

En appliquant le principe électif à tous les emplois, même aux constables de justice de paix, on a atteint la dernière limite de l'abus et il est temps de revenir à des règles plus sages et plus saines.

Le gouvernement d'un Etat, comme l'administration d'une grande ville ne pourraient que gagner à la conciliation du pouvoir exécutif dans les mains d'un seul homme, à l'établissement de la hiérarchie et de la subordination dans les rouages administratifs. Il en résulterait une unité de vues, une cohésion et une efficacité qui font absolument défaut dans les deux méthodes usitées aux Etats-Unis pour la gestion des affaires municipales.

Il faut, selon nous, entourer la nomination du maire de toutes les garanties possibles, limiter sa responsabilité, le soumettre à un contrôle sérieux, mais il faut le laisser donner les chefs des divers départements en faire au moins de ceux-ci ses subordonnés, de façon à ce qu'il ne puisse y avoir ni désaccord ni confusion dans l'administration.

Dans la plupart des grandes villes européennes, les employés d'une mairie sont pour ainsi dire nommés à vie; les maires et les conseils se succèdent, mais ces changements n'affectent pas les rouages subalternes qui fonctionnent avec une régularité remarquable.

Le peuple seul électif nous paraît préférable à des conseils. Il est suffisant pour voter les ordonnances, arrêter le budget, vérifier les comptes et la gestion des employés et contrôler la conduite du maire.

Mais quel que soit le système adopté, si certaines conditions ne sont pas prescrites pour l'éligibilité aux fonctions de maire ou de conseillers, on continuera à être exposé aux conséquences des erreurs du suffrage universel et les plus graves intérêts pourront être compromis par des élus peu scrupuleux de la loi du Nombre. Quelles sont les conditions de cens, d'âge ou de capacité à exiger des candidats, c'est là une des questions qui devra être le plus sérieusement examinée dans la confection d'une nouvelle Charte de ville, car la triste expérience du passé a démontré l'impérieuse nécessité d'une réforme de ce genre.

☞ Une rare fête musicale est en réserve pour ceux qui assisteront au divertissement des Vaudry Rifles le 16 du courant.

BEAUX MEUBLES A BON MARCHÉ.—On trouve à la grande fabrique de Jos B. Hubbard, cour Rempart et Perdido, d'excellents meubles de tous genres, de chambre à coucher et de salon. Allez en examiner.

DÉPÔT CENTRAL DE VACCIN ANIMAL.—Le docteur J. de Zayas annonce dans nos colonnes qu'il ouvrira, à partir de lundi prochain, rue Carondelet No 1, un cabinet pour la vaccination avec du vaccin pris sur la vache. Le docteur a invité un certain nombre de personnes compétentes à visiter son établissement pour juger du plan et de la forme qu'il a adoptés dans la création d'une institution qu'il présente comme fondée en vue de répondre à une nécessité publique. Nous nous rendrons à l'invitation qui nous a été adressée et nous rendrons compte de notre examen.

☞ Quelle dame sera la favorite de la fortune? Celle qui gagnera cet élégant médaillon et cette belle chaîne qui sont maintenant à l'exposition chez Grishwold et qui seront présentés par les Vaudry Rifles le 16 du courant.

CHRONIQUE DE LA VILLE

Départs.

Partis hier soir par le chemin de fer de Jackson:

D. Conrad, G. M. Matz, C. Kock pour New York; Joseph H. Reann, Toronto Canada; Jno. Mc B. M. Palmer, Louisville, Ky; J. Vaughn, Richmond, Va.; E. J. Ray et famille, St. Louis; Col. Odell Little Rock; F. H. Garcia, New York.

Partis par le chemin de fer de Mobile:

A. E. Billings et Sol Marcus Jne pour les Chutes du Niagara. Joseph Bowling de la maison Yale & Bowling; et miss Louise Bowling pour New York. J. V. Cathalogue et miss V. Cathalogue pour Baden Springs. Hon. S. H. Kennedy pour New York. Major E. A. Burke et miss Gaines pour Greenbrier White Sulphur Springs. M. N. Wood, juge F. A. Monroe, A. E. Morlan et Sam Hart pour l'Est. L. Le Bourgeois pour New York. Richard Maxwell et famille pour Chicago.

Ruby Social Club.

Le Ruby Social Club d'Algier donnera un grand Pique-nique, dimanche, 19 du courant, à Eloka's Oak Grove, un peu au-dessous des Casernes. Nos sincères remerciements au comité qui a eu l'obligeance de nous transmettre une invitation.

Conversion

Le bureau de conversion a eu dans la séance d'hier convertir les bons présentés par Mr J. Mathers, juge qui est probablement la dernière demande concernant ces bons de levée. Le bureau a converti depuis lundi pour $1,111,12 de bons coupons et certificats, dont $1,080,000 provenaient des bons de levée. Le montant converti dans les premiers mois de cette année est de $1,937,871, et de $5,537 de certificats, en tout $8,054,534.

La taxe du chemin de fer.

Les charpentiers, les maçons et autres ouvriers, sont fort occupés en ce moment à construire de nouvelles maisons ou à réparer les anciennes. Il n'y a pas de doute dans le premier et le quatrième district, où l'on ne voit que des amas de matériaux de toutes sortes étendant leur emploi. On n'élève certes pas des palais, car on ne pourrait les louer que difficilement; on fait mieux que cela, on construit des maisons modestes mais de bonne apparence et pouvant convenir à un grand nombre de familles et surtout à de jeunes ménages.

Ces maisons sont vite louées. Les charpentiers et les maçons qui les construisent, doivent comprendre maintenant ce qu'ils ont gagné à voter contre la taxe du chemin de fer. La compagnie demandait $600,000. Si cet argent eut été prélevé à la Nouvelle-Orléans pour être dépensé fort loin d'ici, on ne sait pas où précisément, les ouvriers n'auraient rien en a faire ici de tout l'été, et les marchands de briques, de bois, de ciment, de sable et de peintures auraient été obligés de renvoyer leurs commis, faute d'affaires.

Au lieu de cette langueur, la Nouvelle-Orléans, en gardant ses fonds pour elle, a pu donner du travail à ses ouvriers et entretenir le commerce des matériaux et des bois de charpente pendant l'été. Cela ne vaut-il pas mieux?

Déposition insignifiante.

M. J. N. Sholtz qui était le principal commis de l'ex-auditeur Johnson, revenu d'Europe, a été interrogé par le comité d'enquête sur les faux livres de compte qu'on ne peut retrouver nulle part. Il a dit tout d'abord que s'il avait fait un voyage, ce n'était pas pour se cacher et la preuve de cela c'est qu'il se présente aujourd'hui librement devant le comité d'enquête. Il croit que les livres recherchés ont été mis à l'écart pour être protégés contre les violences de la populace. C'est là son opinion: Mais il ignore entièrement ce qu'ils sont devenus, n'ayant été appelé ni à les emballer ni à les transporter. M. Sholtz a ajouté qu'il avait eu si peu l'intention de se soustraire à l'investigation du comité qu'il est revenu pour prouver le contraire, et il sera toujours prêt à répondre aux questions qui lui seront adressées sur les affaires du bureau d'Etat où il a été employé.

Les caisses suspectes à la Douane.

Hier matin, MM. Aldigé et Leeds, du comité auditorial, se sont rendus au bureau de collecteur du port, dans le but d'examiner les caisses capturées et tenues sous garde à la Douane. Mr F. N. Sholtz avait été appelé pour les reconnaître. Quatre de ces caisses ont été produites devant le comité, le collecteur, les rapporteurs et d'autres témoins.

Elles ont été trouvées intactes, et Mr Sholtz les a reconnues attendu qu'elles portent encore les marques qu'il avait faites lors de leur enlèvement au bureau de l'auditeur. Mais il devait y en avoir cinq a-t-il dit. Qu'est devenue la pinquième? c'est ce qui reste à savoir.

Mr Lacey, avocat de district des Etats-Unis, étant absent, les caisses n'ont pas été ouvertes et ont été laissées au même endroit, comme elles étaient.

Vol au détriment des orphelins.

Lundi soir, des voleurs qu'on suppose être des nègres, sont entrés dans l'asile des orphelins de St-Alphonse, avenue Washington et ont emporté tous les vêtements de l'établissement; en sorte que les orphelins se sont trouvés complètement privés de nourriture. On pense que le vol a été commis par des gens connaissant l'intérieur de l'édifice et qu'un wagon avait été amené pour recevoir le butin.

Affaire de rapt.

Le sergent Galvin, du Second Precinct, après une longue poursuite, avait réussi à arrêter le nègre Richardson qui s'était permis, contrairement aux ordonnances de ville, de seconer un taois sur une place publique. Le prévenu, flanqué de deux avocats, a paru devant le juge Smith qui, après avoir entendu les témoins, a condamné le nègre à payer une amende de $10. Les avocats ayant assuré qu'il n'avait pour tout bien que $3.65, le juge a consenti à réduire l'amende de $5, et à laisser les 65 cents pour payer les deux avocats. Cet arrangement a paru procurer une satisfaction générale.

Un danger pour les riverains de la Rivière Rouge.

Il y a quelques jours, on rectifiait la nouvelle que la digue sur la haute branche du raccourci Scopini qui met, à quelque distance de Shreveport, la Rivière Rouge en connexion avec le Bayou Tobe, tributaire du Bayou Pierre, était rompue. Cette digue avait coûté $10,000 au gouvernement général et avait été construite il y a un an à peine. Dans l'autre branche du raccourci, il y a encore une digue construite par l'Etat. L'objet de ces travaux était de conserver à la Rivière Rouge la profondeur nécessaire à la navigation. Le lieutenant Mr Joe. Aiken, président de la compagnie de transports, reçoit une dépêche lui annonçant que le côté de Bank Island avait été emporté sur une distance de 20 pieds, et jeudi, il a appris que la digue était partie presque toute entière.

Il communique le fait au gouverneur et démontra l'importance d'une réparation immédiate. Il avait pris des arrangements, a-t-il dit, pour amener à la Nouvelle-Orléans les deux bateaux du coton du Texas, où 60,000 balles par mois, en moyenne, pendant l'automne. Si la navigation de la Rivière Rouge était interrompue, tout ce commerce irait à St-Louis ou en d'autres lieux.

Les ingénieurs consultés par le gouverneur pensent que la digue peut être réparée pour $10,000 au plus. En attendant le secrétaire de la guerre a été informé de l'état des choses par les citoyens de Shreveport.

Sur la suggestion du major Harrod, l'Exécutif a décidé qu'il se rendrait sur les lieux avec le major Richardson et présenterait un rapport sur ce qui, dans leur jugement, doit être fait.

Amendes.

Le montant total des amendes remis au Trésor de la ville par les recorders du Premier, Second, Second District, pour le mois de juillet a été de $227.50 et de $227.50 respectivement. Par conséquent ces cours ne font par leurs frais, et maintenant que les affaires correctionnelles sont plus rares en raison d'une meilleure surveillance et d'une plus grande rigidité légale, le maire, M. Pilsbury, pense à avoir recours à un moyen infaillible d'économie, et ce moyen est la réduction du nombre des recorders. Ce serait un bienfait pour le public que de voir qu'approuver le maire en agissant à permettre dans ses très louables intentions.

La maison de la rue du Camp.

Le maire est allé faire une inspection personnelle de la maison de la rue du Camp au sujet de laquelle M. Jacob Ott a porté plainte, attendu que, selon lui, la maison s'élève en bois, contrairement aux ordonnances de la ville, dans le périmètre où les constructions en bois sont interdites. Le maire n'a pas eu à regarder longtemps le point signalé. En y jetant les yeux seulement, il a été convaincu qu'on ne réparait pas la maison mais qu'on la reconstruisait bel et bien en matériaux tout aussi combustibles que les anciens, et cela en violation des ordonnances invoquées par M. Ott. En conséquence, le maire ne partage pas l'opinion du voyer.

Que résultera-t-il de là. Nous l'ignorons, mais ce que nous n'ignorons pas, c'est que la construction de la maison se poursuit sans interruption et en bois, ce qui obligera les voisins, qui ont des maisons en briques, à payer des primes d'assurance plus élevées. Nous ajouterons que si cela est toléré, les maisons aux trois quarts brûlées au coin des rues Camp et Delord, à 30 pas de celle dénoncée par M. Ott, pourront être ainsi reconstruites en bois et que chaque propriétaire se trouvera autorisé à en faire autant partout suivant son goût et son intérêt, ce qui fera rétrograder la ville d'un demi-siècle.

Le Bureau de Police.

Le Board de Police s'est réuni à 8 heures hier soir.

Officier Wm. Square, accusé d'avoir insulté Mme Meyers, a été condamné à perdre cinq jours de ses salaires.

Les officiers M. C. Lepretre, R. McLaughlin et A. Bergeron pour s'être assis pendant leurs heures de garde, payent une amende de cinq jours de salaire. Wm. Zambelli, officier du 4me precinct, pour une offense semblable paye cinq jours et l'officier Jacob Hahn quinze jours.

TEMPERATURE.—10 aout 1877.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin.....	79	26
Midi.....	92	33
3 P. M.....	95	35
6 P. M.....	91	33

FLAGORNERIES A L'ADRESSE DES AMÉRICAINS.—On lit dans le Times de New York:

Le juge Shea, de la Marine Court, vient de s'apercevoir combien est vrai le proverbe qui dit que nul n'est prophète en son pays. Au lieu de "prophète" lisez "juge," et vous aurez Shea. A peine arrivé en Touraine, Shea est choyé par le marquis de Tallevrand-Périgord, lequel veut bien expliquer que la fête n'est pas donnée seulement en l'honneur de Shea, mais qu'elle est une preuve de sympathie pour la nation américaine.

La "sympathique nation américaine" est fort obligée à M. de Talleyrand-Périgord, mais elle eut préféré que l'illustre marquis lît tomber ses honneurs sur un représentant plus digne de l'Amérique. Shea est considéré ici comme un très petit personnage (*a very small potato*). Il est le plus mincolnes pièces juges qui doivent leurs fonctions à la démoralisation de l'ancien Ring démocrate. Si le sombre réactionnaire nommé par M. de Fourtou s'est abstenu de paraître à ce dîner, il a laissé échapper l'occasion d'assister à un spectacle qu'il est au moins l'ennemi des Républiques, il aurait fort goûté.

Tout le monde ne peut pas héborger le grand Ulysses S. Grant, et le marquis de Talleyrand-Périgord a tenu à avoir son américain, comme jadis on tenait à exhiber son polonais.

—Le ministre de Turquie à Washington a communiqué au secrétaire d'Etat le procès-verbal dont suit le texte, qui a été rédigé à Schoumla et signé par les représentants de dix sept journaux étrangers, français, anglais, américains, allemands, autrichiens et hongrois, notamment le *Journal des Débats* et la *République française*, de Paris, et le *Herald*, de New-York:

Les soussignés, représentants de la presse étrangère, assemblés à Schoumla, ont cru devoir résumer ci-dessous les faits qu'ils ont adressés séparément à leurs journaux, touchant les actes de cruauté commis en Bulgarie contre la population musulmane inoffensive. Les faits dont qu'ils ont vu de leurs yeux et qu'ils ont interrogé, tant à Rasgrad qu'à Schoumla, des femmes, des enfants et des vieillards blessés par des pointes de lance et d'épée, sans parler des blessures d'armes à feu, qui peuvent être attribuées aux accidents d'une guerre légitime.

Ces victimes font d'horribles rapports du traitement que les troupes russes, et quelquefois même les Bulgares, infligent aux musulmans fugitifs. Suivant leurs déclarations, la population musulmane de plusieurs villages a été entièrement massacrée. Chaque jour il y a de nouveaux arrivages de blessés. Les soussignés déclarent que les femmes et les enfants forment le plus grand nombre de ces victimes et qu'ils ont des blessures faites avec la lance.

—Un journal de Washington dit que les capitalistes devraient porter leur attention sur les avantages qu'offrirait la capitale à de grands établissements industriels. Outre la force motrice que fournit le Potomac, ces établissements pourraient utiliser la protection de l'autorité fédérale. "Ce qui s'est passé et Pennsylvanie, ajoute la feuille de Washington, montre que le capital est plus efficacement protégé par le gouvernement national que par celui des Etats."

Qui est cru que l'on en viendrait à tenir un tel langage aux Etats-Unis? Est-ce que le gouvernement fédéral aurait été créé dans le but de "protéger le capital?" Les auteurs de la Constitution n'y avaient pas songé à coup sûr.

(*Messager Franco Américain.*)

☞ Variété, et représentations dramatiques et soirée dansante à la fête des Vaudry Rifles le 16 du courant.

L'Affaire Gras.

(Suite.)

(Voir l'*Abeille* d'hier.)

D'INTERROGATOIRE DE GAUDRY.

Gaudry a l'air d'un ouvrier endimanché, il est très brun, a de fortes moustaches et une physionomie ouverte. Ses cheveux, cosmétiqués, sont collés aux tempes, en bandeaux. Il est revêtu d'une redingote et d'un pantalon noir; il est vigoureux et paraît plus jeune que son âge ne l'indique. Il a l'air triste et résigné, sans abattement.

Le *Président.* — Gaudry, levez-vous. Vous vous êtes armé hier, muni d'acide sulfurique, et vous avez défiguré Mlle de la Roche?—R (A voix basse presque inintelligible). Oui, monsieur.

D. Parlez haut, puisque vous avez tout avoué. Vous n'avez pas d'autre motif de haine contre votre victime; vous étiez bon ouvrier, vous aviez été bon soldat, décoré de la médaille militaire.—R. Oui.

D. Pourquoi avez-vous fait ainsi?—R. A voix basse; "J'étais fou."

D. Vous avez intérêt à parler haut.—R. J'étais fou d'elle.

D. Comment cela?—R. Je n'étais plus maître de moi quand j'étais près d'elle. J'ai fait ce qu'elle m'a demandé.

D. Que vous a-t-elle dit? R. Venge-moi de cet homme et je t'épouserai; je te le jure sur la tombe de ma mère.

D. Vous étiez fou d'elle depuis longtemps, avez-vous dit. Depuis quel âge la connaissez-vous?—R. Cinq à six ans jusqu'à douze ans.

D. Elle ne portait pas de robes de soie, alors. Expliquez nous ce que vous avez fait pendant cette absence.—R. J'ai été jusqu'à dix-sept ans à Amiens, puis je s'en vous à Paris où je l'ai vue. Je suis retourné à Amiens. J'ai été soldat.

L'interrogatoire reproduit les détails biographiques donnés par l'acte d'accusation sur Gaudry et se prolonge sans intérêt.

Il en résulte que Gaudry a conservé des relations assez étroites, même pendant son mariage, avec vve Gras.

D. Dans ces dernières relations, dans quelle situation étiez-vous avec elle, pendant que vous habitiez Saint-Denis? R. La situation d'un ami d'enfance. Petit à petit j'ai fini par l'aimer.

D. Qu'est ce que cela veut dire: Petit à petit? R. J'y allais plus souvent, je l'aimais de plus en plus.

D. Vous l'aimiez; désiriez vous en faire votre femme? votre maîtresse? R. Oui, ma femme.

D. Vous connaissiez cependant ses habitudes? Vous la croyiez riche?—R. Non. Je ne m'en suis pas songé à cela.

D. Lui avez-vous dit votre amour? R. Je le lui ai écrit en novembre.

D. Vous a-t-elle répondu? R. Oui. Je te lettre que j'ai perdue, dont voici les mots:

"Mon cher ami, tâche de venir me voir, prends un prétexte de famille. Viens lundi déjeuner."

D. Quelle était la date de ce lundi? —R. Le 20 novembre.

D. Comment vous a-t-elle dit ce qu'elle voulait de vous?—R. Elle m'a mené dans son cabinet de toilette, m'a montré la photographie de M. de la Roche, et m'a dit: "Donne-lui un grand coup de poing; si tu as besoin d'arme, en voici." Elle m'a donné alors un coup-de poing en bronze doré. Un coup-de-poing ordinaire, commun; dans mon pays, on dit poing, on en fait. Elle a dit: "Ce soir, je te montrerai par le rideau: tu le reconnaîtras lorsqu'il faudra le frapper."

D. Etes-vous venu ce soir? R. Oui, mais le rideau ne s'est pas levé, et je n'ai pas vu de la Roche. J'ai couché dans un garni du voisin. Le lendemain soir, j'étais revenu; j'étais n'est levé, mais il n'est pas rentré. Le m'a donné un autre rendez-vous, j'y suis allé, elle m'a conduit rue de la Ferme-des Mathurins, 24, et m'a dit: "Il demeure là, regarde la maison et la lanterne pour reconnaître la maison." Ensuite, elle m'a conduit au Grand-Café pour me le montrer; il n'y était pas. Elle m'a amené encore au 24 de la rue de la Ferme des Mathurins. Je l'ai conduite chez elle et je suis allé me coucher.

D. Lorsque vous avez vu, dans la suite, de la Roche, qu'avez-vous fait? R. J'ai eu honte de ce qu'elle m'avait demandé. Je suis reparti pour Saint Denis. Plus tard elle m'a écrit d'aller la voir, et nos relations ont repris vers le 11 janvier.

L'interrogatoire continue quelque temps sans présenter plus d'intérêt, en détaillant un à un tous les faits relatifs aux préparatifs du crime tels que les rapporte l'acte d'accusation.

Gaudry affirme énergiquement que la veuve Gras l'a excité au crime en lui disant: "Voici une fiole d'acide qui brûle; jette le lui au visage; si, si tu le fais, je te jure que je t'épouserai trois mois après."

D. Quelle heure était-il?—R. Cinq à six heures du soir. Il est tombé quelques gouttes de liquide. Elle a jeté de l'eau sur le parquet, puis elle m'a dit: "Je ne peux pas te garder, je ne veux pas que ma bonne te voie et j'ai quelqu'un à dîner ce soir." Je lui ai répondu que j'irais à Saint-Denis.

D. Ne vous a-t-elle pas dit qu'elle allait à l'Opéra?—R. Oui. Et le m'a dit de revenir entre dix et onze heures.

D. Où être-vous allé?—R. A Saint-Denis, prendre mon paquet. Mon petit frère était malade; puis je suis allé chez mon beau-frère. J'ai offert de rester pour le veiller. On a refusé et je suis parti.

D. Et cela a décidé de votre destinée. Vous vous êtes allé au rendez-vous et j'ai trouvé la grille ouverte. Je suis entré chez la veuve Gras. Elle m'a montré encore l'acide. Je lui ai dit que, comme ancien sous officier, je serais mortel de m'en battre qu'à jeter l'acide. Je lui ai offert de me battre. Elle m'a répondu: "Ce n'est pas possible, il n'est pas de ton monde; il ne se battra pas avec toi." Elle m'a dit qu'il ne connaît de son nom il faudrait faire quand elle reviendrait du bal de l'Opéra avec le monsieur, vers deux heures du matin. "Tu t'assoiras là, dans ce fauteuil, sans faire de bruit. Lorsque tu entendras la voiture, tu descendras en laissant la porte ouverte, pour ne pas faire de bruit." A ce moment, le monsieur est entré dans la maison et a poussé dans le cabinet noir et a fermé la porte sur moi. La porte du boudoir était ouverte: j'ai entendu ce qu'ils ont dit. Elle a crié: Laisse-moi tranquille, je n'aurai pas le temps de te faire dîner; va dans la salle à manger, je vais te donner un livre." Et elle est allée s'habiller.

D. Sa toilette n'avait donc pas été faite vers 7—R. Non, elle avait mis robe et souliers et bottines. Elle est venue dans le boudoir chercher une robe. Le monsieur lui fit des observations sur la robe. Elle a répondu: "Elle est très belle, cette robe." Quand le monsieur est sorti pour chercher une voiture, elle est venue vers moi avec une bougie, m'a embrassé et m'a dit: "Vois comme je suis belle! Fais ce que je te dit et je te jure que je t'épouserai."

Gaudry poursuit sans rien ajouter à ce que l'instruction a révélé. Il raconte en quelques mots la scène du crime, ce qu'il a fait ensuite, comment il a couru à Saint-Denis se remettre au travail.

Arrivant au récit du rendez-vous dans le bénétière de Charonne, il ajoute: Elle m'a dit: "C'est horrible, ce que tu m'avons fait," puis elle m'a donné cent francs pour que je brûle mes habits taches et que j'en achète d'autres. Je n'ai pas mérité plus jeune que son âge ne l'indique. Il a l'air triste et résigné, sans abattement.

Le *Président.* — Gaudry, levez-vous. Vous vous êtes armé, muni d'acide sulfurique, et vous avez défiguré M. de la Roche?—R (A voix basse presque inintelligible). Oui, monsieur.

D. Parlez haut, puisque vous avez tout avoué. Vous n'avez pas d'autre motif de haine contre votre victime; vous étiez bon ouvrier, vous aviez été bon soldat, décoré de la médaille militaire.—R. Oui.

D. Pourquoi avez-vous fait ainsi?—R. A voix basse; "J'étais fou."

D. Vous avez intérêt à parler haut.—R. J'étais fou d'elle.

D. Comment cela?—R. Je n'étais plus maître de moi quand j'étais près d'elle. J'ai fait ce qu'elle m'a demandé.

D. Que vous a-t-elle dit? R. Venge-moi de cet homme et je t'épouserai; je te le jure sur la tombe de ma mère.

D. Vous étiez fou d'elle depuis longtemps, avez-vous dit. Depuis quel âge la connaissez-vous?—R. Cinq à six ans jusqu'à douze ans.

D. Elle ne portait pas de robes de soie, alors. Expliquez nous ce que vous avez fait pendant cette absence.—R. J'ai été jusqu'à dix-sept ans à Amiens, puis je s'en vous à Paris où je l'ai vue. Je suis retourné à Amiens. J'ai été soldat.

L'interrogatoire reproduit les détails biographiques donnés par l'acte d'accusation sur Gaudry et se prolonge sans intérêt.

Il en résulte que Gaudry a conservé des relations assez étroites, même pendant son mariage, avec vve Gras.

D. Dans ces dernières relations, dans quelle situation étiez-vous avec elle, pendant que vous habitiez Saint-Denis? R. La situation d'un ami d'enfance. Petit à petit j'ai fini par l'aimer.

D. Qu'est ce que cela veut dire: Petit à petit? R. J'y allais plus souvent, je l'aimais de plus en plus.

D. Vous l'aimiez; désiriez vous en faire votre femme? votre maîtresse? R. Oui, ma femme.

D. Vous connaissiez cependant ses habitudes? Vous la croyiez riche?—R. Non. Je ne m'en suis pas songé à cela.

D. Lui avez-vous dit votre amour? R. Je le lui ai écrit en novembre.

D. Vous a-t-elle répondu? R. Oui. Je te lettre que j'ai perdue, dont voici les mots:

"Mon cher ami, tâche de venir me voir, prends un prétexte de famille. Viens lundi déjeuner."

D. Quelle était la date de ce lundi? —R. Le 20 novembre.

D. Comment vous a-t-elle dit ce qu'elle voulait de vous?—R. Elle m'a mené dans son cabinet de toilette, m'a montré la photographie de M. de la Roche, et m'a dit: "Donne-lui un grand coup de poing; si tu as besoin d'arme, en voici." Elle m'a donné alors un coup-de poing en bronze doré. Un coup-de-poing ordinaire, commun; dans mon pays, on dit poing, on en fait. Elle a dit: "Ce soir, je te le montrerai par le rideau: tu le reconnaîtras lorsqu'il faudra le frapper."

D. Etes-vous venu ce soir? R. Oui, mais le rideau ne s'est pas levé, et je n'ai pas vu de la Roche. J'ai couché dans un garni du voisin. Le lendemain soir, j'étais revenu; j'étais n'est levé, mais il n'est pas rentré. Le m'a donné un autre rendez-vous, j'y suis allé, elle m'a conduit rue de la Ferme-des Mathurins, 24, et m'a dit: "Il demeure là, regarde la maison et la lanterne pour reconnaître la maison." Ensuite, elle m'a conduit au Grand-Café pour me le montrer; il n'y était pas. Elle m'a amené encore au 24 de la rue de la Ferme des Mathurins. Je l'ai conduite chez elle et je suis allé me coucher.

D. Lorsque vous avez vu, dans la suite, de la Roche, qu'avez-vous fait? R. J'ai eu honte de ce qu'elle m'avait demandé. Je suis reparti pour Saint Denis. Plus tard elle m'a écrit d'aller la voir, et nos relations ont repris vers le 11 janvier.

L'interrogatoire continue quelque temps sans présenter plus d'intérêt, en détaillant un à un tous les faits relatifs aux préparatifs du crime tels que les rapporte l'acte d'accusation.

Gaudry affirme énergiquement que la veuve Gras l'a excité au crime en lui disant: "Voici une fiole d'acide qui brûle; jette le lui au visage; si, si tu le fais, je te jure que je t'épouserai trois mois après."

D. Quelle heure était-il?—R. Cinq à six heures du soir. Il est tombé quelques gouttes de liquide. Elle a jeté de l'eau sur le parquet, puis elle m'a dit: "Je ne peux pas te garder, je ne veux pas que ma bonne te voie et j'ai quelqu'un à dîner ce soir." Je lui ai répondu que j'irais à Saint-Denis.

D. Ne vous a-t-elle pas dit qu'elle allait à l'Opéra?—R. Oui. Et le m'a dit de revenir entre dix et onze heures.

D. Où être-vous allé?—R. A Saint-Denis, prendre mon paquet. Mon petit frère était malade; puis je suis allé chez mon beau-frère. J'ai offert de rester pour le veiller. On a refusé et je suis parti.

D. Et cela a décidé de votre destinée. Vous vous êtes allé au rendez-vous et j'ai trouvé la grille ouverte. Je suis entré chez la veuve Gras. Elle m'a montré encore l'acide. Je lui ai dit que, comme ancien sous officier, je serais mortel de m'en battre qu'à jeter l'acide. Je lui ai offert de me battre. Elle m'a répondu: "Ce n'est pas possible, il n'est pas de ton monde; il ne se battra pas avec toi." Elle m'a dit qu'il ne connaît de son nom il faudrait faire quand elle reviendrait du bal de l'Opéra avec le monsieur, vers deux heures du matin. "Tu t'assoiras là, dans ce fauteuil, sans faire de bruit. Lorsque tu entendras la voiture, tu descendras en laissant la porte ouverte, pour ne pas faire de bruit." A ce moment, le monsieur est entré dans la maison et a poussé dans le cabinet noir et a fermé la porte sur moi. La porte du boudoir était ouverte: j'ai entendu ce qu'ils ont dit. Elle a crié: Laisse-moi tranquille, je n'aurai pas le temps de te faire dîner; va dans la salle à manger, je vais te donner un livre." Et elle est allée s'habiller.

D. Sa toilette n'avait donc pas été faite vers 7—R. Non, elle avait mis robe et souliers et bottines. Elle est venue dans le boudoir chercher une robe. Le monsieur lui fit des observations sur la robe. Elle a répondu: "Elle est très belle, cette robe." Quand le monsieur est sorti pour chercher une voiture, elle est venue vers moi avec une bougie, m'a embrassé et m'a dit: "Vois comme je suis belle! Fais ce que je te dit et je te jure que je t'épouserai."

Gaudry poursuit sans rien ajouter à ce que l'instruction a révélé. Il raconte en quelques mots la scène du crime, ce qu'il a fait ensuite, comment il a couru à Saint-Denis se remettre au travail.

Arrivant au récit du rendez-vous dans le bénétière de Charonne, il ajoute: Elle m'a dit: "C'est horrible, ce que tu m'avons fait," puis elle m'a donné cent francs pour que je brûle mes habits taches et que j'en achète d'autres. Je n'ai pas mérité plus jeune que son âge ne l'indique. Il a l'air triste et résigné, sans abattement.

Le *Président.* — Gaudry, levez-vous. Vous vous êtes armé, muni d'acide sulfurique, et vous avez défiguré M. de la Roche?—R (A voix basse presque inintelligible). Oui, monsieur.

D. Parlez haut, puisque vous avez tout avoué. Vous n'avez pas d'autre motif de haine contre votre victime; vous étiez bon ouvrier, vous aviez été bon soldat, décoré de la médaille militaire.—R. Oui.

D. Pourquoi avez-vous fait ainsi?—R. A voix basse; "J'étais fou."

D. Vous avez intérêt à parler haut.—R. J'étais fou d'elle.

D. Comment cela?—R. Je n'étais plus maître de moi quand j'étais près d'elle. J'ai fait ce qu'elle m'a demandé.

D. Que vous a-t-elle dit? R. Venge-moi de cet homme et je t'épouserai; je te le jure sur la tombe de ma mère.

D. Vous étiez fou d'elle depuis longtemps, avez-vous dit. Depuis quel âge la connaissez-vous?—R. Cinq à six ans jusqu'à douze ans.

D. Elle ne portait pas de robes de soie, alors. Expliquez nous ce que vous avez fait pendant cette absence.—R. J'ai été jusqu'à dix-sept ans à Amiens, puis je s'en vous à Paris où je l'ai vue. Je suis retourné à Amiens. J'ai été soldat.

L'interrogatoire reproduit les détails biographiques donnés par l'acte d'accusation sur Gaudry et se prolonge sans intérêt.

Il en résulte que Gaudry a conservé des relations assez étroites, même p